

DEPOT DE DOSSIER – LOGEMENT ABANDONNE

Le présent document a pour but de faciliter votre démarche et la transmission de votre dossier à l'étude.

Ce que vous devez faire :

- 1- Imprimez et remplissez soigneusement le formulaire ci-joint (y compris le tableau)**

- 2- Joignez- y une copie du contrat de bail**

- 3- Communiquez les éléments de solvabilité dont vous avez éventuellement connaissance au sujet de votre débiteur (ex : banque)**

- 4- Communiquez les éléments vous laissant penser que votre locataire a abandonné les lieux (témoignages, lettre revenue NPAI, etc...)**

- 5- Joignez votre RIB**

- 6- Déposez ou envoyez l'ensemble du dossier par mail ou voie postale à :**

SCP RANOUX-ORSAT & CHRISTOPHE
Huissiers de Justice Associés
10 rue du Triangle
68000 COLMAR

03.89.41.29.72
ranoux.christophe@huissier-colmar.fr

Je soussigné(e)

Nom :

Prénoms :

Date de Naissance :

Lieu de naissance :

Adresse :

Téléphone (fixe + portable) :

E-mail :

En ma qualité de propriétaire

D'un local situé :

Que j'ai donné en location non meublée

A :

Nom :

Prénoms :

Date de Naissance :

Lieu de naissance :

Téléphone (fixe + portable) :

E-mail :

En vertu d'un contrat de bail en date du /.... /....

Voici les éléments me laissant penser que le locataire a abandonné les lieux (sans m'en aviser) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Donne mandat à la SCP RANOUX-ORSAT & CHRISTOPHE, Huissiers de Justice Associés afin de procéder à la signification d'un mise en demeure d'avoir à justifier de l'occupation des lieux (2)

Il n'existe pas d'impayés (1)

Je vous informe par ailleurs de l'existence des impayés suivants (joindre un tableau ou compléter le modèle proposé ci-dessous) (1) :

Mois	Loyer à payer	Charges à payer	Versement	SOLDE
TOTAUX				

Je certifie sur l'honneur que toutes les informations indiquées ci-dessus sont exactes sachant qu'une déclaration mensongère m'expose à des poursuites.

Date :

Signature (+ cachet si société)

(1) Rayez la mention inutile

(2) La SCP RANOUX-ORSAT & CHRISTOPHE se réserve le droit de refuser le mandat après analyse du dossier et le cas échéant en cas de refus du paiement de la provision préalable.